



Le Prophète (sur lui la paix et le salut) récita, lors des deux cycles de prière de l'Aube : {(Dis : Ô vous les infidèles...)} et : {(Dis : Il est Allah, Unique...)}.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate : « Le Prophète (sur lui la paix et le salut) récita, lors des deux cycles de prière de l'Aube : {(Dis : Ô vous les infidèles...)} et : {(Dis : Il est Allah, Unique...)} ». »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Ce hadith indique la manière de faire du Prophète (sur lui la paix et le salut) concernant la récitation durant la prière surérogatoire qui précède la prière de l'aube (« ṣalātu-l-fajr »). Il lisait, lors du premier cycle : {(Dis : Ô vous les infidèles...)} [Coran : 109] et : {(Dis : Il est Allah, Unique...)} [Coran : 112] dans le deuxième. « Le Prophète (sur lui la paix et le salut) récitait lors des deux cycles de la prière de l'aube », c'est à dire dans la prière surérogatoire de l'aube qui est connu sous le nom : « sunnatu-l-fajr », la prière surérogatoire qui précède la prière de l'aube. « {(Dis : Ô vous les infidèles...)} et : {(Dis : Il est Allah, Unique...)} », c'est à dire : chaque Sourate après la Fâtiḥah ; sauf que le rapporteur du hadith a délaissé la mention de la Fâtiḥah car elle tombe sous le sens. [Et cette pratique de citer les sourates sans préciser la Fâtiḥah, est] répandue dans les hadiths qui relatent les paroles et les actes du Prophète (sur lui la paix et le salut). De plus, ceci prouve avec insistance l'obligation de la lecture de la Fâtiḥah dans la prière.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/11256>

